



Département de COTE D'OR
Commune de REMILLY-SUR-TILLE

Pièce n°6-3b

Droit de Préemption Urbain

PERIMETRE D'APPLICATION DU DPU

PLAN N°2/2 : HAMEAU DE VAUX-SUR-CROSNE

Echelle 1 / 2000

Plan approuvé par DCM le 22 Février 2008

S.C.P. JANIN-SCHENIRER

4B, rue de Colmar
21000 DIJON
Tél : 03-80-74-11-99

